

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE DOMONT
COMMUNE DE SAINT-PRIX

DEC 2023/002

DECISION DU MAIRE
Atelier conférence du 21 janvier 2023
« La Lune à travers tous les arts »

Le Maire de la Commune de SAINT-PRIX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 n° 2020-014 décidant de donner délégation à Madame le Maire de la totalité des dispositions prévues aux articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis en date du 16/12/2022 proposé par la société « BLV Little io » sise 57 rue de Bourgogne, 75007 PARIS, pour 1'atelier conférence (durée 1h30) à 15h00 le samedi 21 janvier 2023, à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel d'un montant de 260,00 € TTC,

DECIDE

Article 1^{er} : Autorise la signature du devis en date du 16/12/2022 proposé par la société « BLV Little io » sise 57 rue de Bourgogne, 75007 PARIS, pour 1'atelier conférence (durée 1h30) à 15h00 le samedi 21 janvier 2023, à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel d'un montant de 260,00 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'article 611 – gestionnaire Médiathèque.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois et il en sera rendu compte au prochain conseil municipal.

Fait à Saint-Prix, le 13/01/2023

Céline VILLECOURT
Maire

